

# La formation, la recherche et le développement

**L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES RELÈVENT ENTIÈREMENT DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT.** Deuxième dispositif éducatif en France après l'éducation nationale, l'enseignement agricole propose des formations allant de la 4<sup>e</sup> au doctorat. Ses écoles forment des ingénieurs, des vétérinaires, des paysagistes, des enseignants et des chercheurs.

## 814 établissements d'enseignement technique et 20 écoles d'enseignement supérieur

L'enseignement agricole est dispensé dans des établissements publics et privés (sous contrat avec l'État), implantés sur tout le territoire délivrant des diplômes de niveaux :

V

Certificat d'aptitude professionnelle agricole  
Brevet d'études professionnelles agricoles  
Brevet professionnel agricole

IV

Baccalauréat professionnel  
Baccalauréat technologique  
Baccalauréat général  
Brevet professionnel  
Brevet de technicien agricole

III

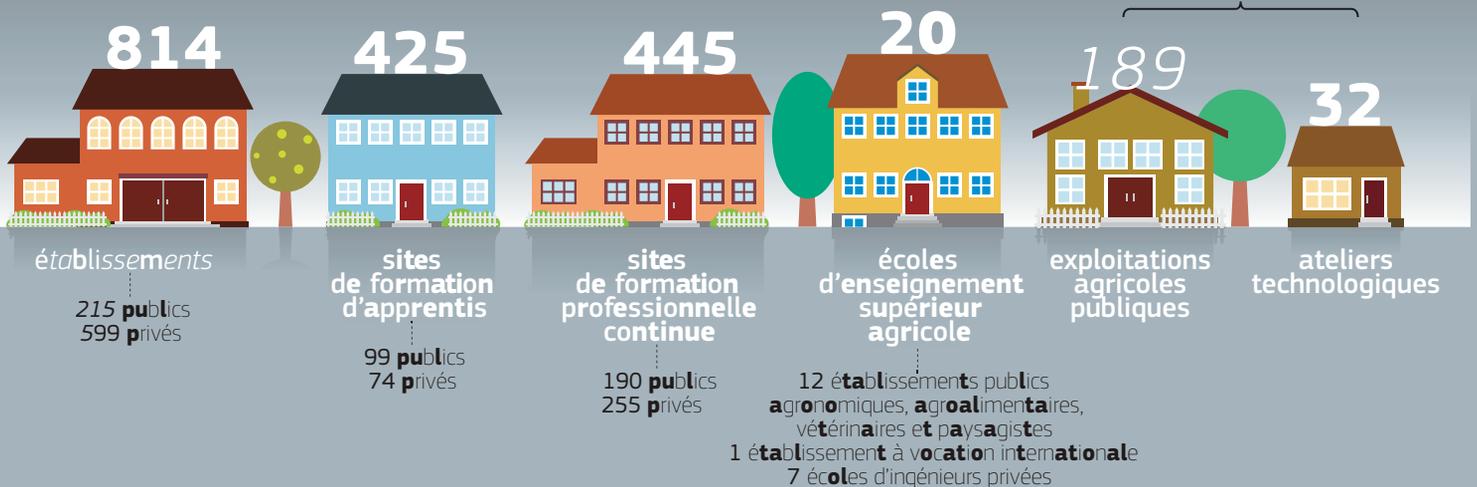
Brevet de technicien supérieur agricole

II &amp; I

Licences professionnelles  
Masters  
Diplômes d'ingénieurs  
Diplômes de vétérinaires  
Diplômes de paysagistes  
Doctorats

### ▶ LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET SUPÉRIEUR

Source : MAAF/DGER



### ▶ PLUS DE 300 000 JEUNES ET ADULTES FORMÉS EN 2011-2012

Source : MAAF/DGER



\*Métropole + Dom-Com + Nouvelle-Calédonie pour l'année scolaire 2011-2012 \*\*Cursus de référence, licence pro, master, doctorat et autres, enquête DGER rentrée 2011 \*\*\*Un même individu peut être plusieurs fois stagiaire. \*\*\*\*En 2010.

● **Le chiffre**

**85%**

C'est le taux de réussite aux examens dans l'enseignement agricole technique.

+ **En savoir plus**

www.chlorofil.fr  
Publications disponibles sur agriculture.gouv.fr : **Paroles de jeunes**, enseignement et formation professionnelle. **Paroles de jeunes**, enseignement supérieur agricole. **Paroles de jeunes actifs** issus de l'enseignement agricole

**Des formations diversifiées**

► **ENSEIGNEMENT DU SECOND DEG**

**Niveaux et diplômes**  
★ Classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> ★ CAP ★ BEPA ★ BPA  
★ Baccalauréat scientifique, technologique et professionnel

**Production** Agricole, animale, végétale, horticole, aquacole, viticulture, œnologie...

**Services** Accueil, services en milieu rural, en collectivité et en administration...

**Aménagement de l'espace et protection de l'environnement** Forêt, travaux paysagers, gestion et protection de la nature, gestion et maîtrise de l'eau...

**Transformation** Industries agroalimentaires, laboratoires d'analyse...

**Activités hippiques** Élevage, soins et entraînement, maréchalier...

**Commercialisation** Produits frais et transformés, vins, boissons et spiritueux, agro-équipements...

**Équipements pour l'agriculture** Conduite, entretien de machines, gestion des chantiers mécanisés...

**Élevage et soin aux animaux** Élevage canin et équin, animalerie...

► **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**Diplômes**  
★ BTSA ★ Licences professionnelles ★ Ingénieurs ★ Vétérinaires  
★ Paysagistes ★ Masters ★ Doctorats

**Productions agricole, horticole, aquacole et forestière, industrie agroalimentaire, transformation et commercialisation des produits, hygiène, qualité et sécurité alimentaire, alimentation...**

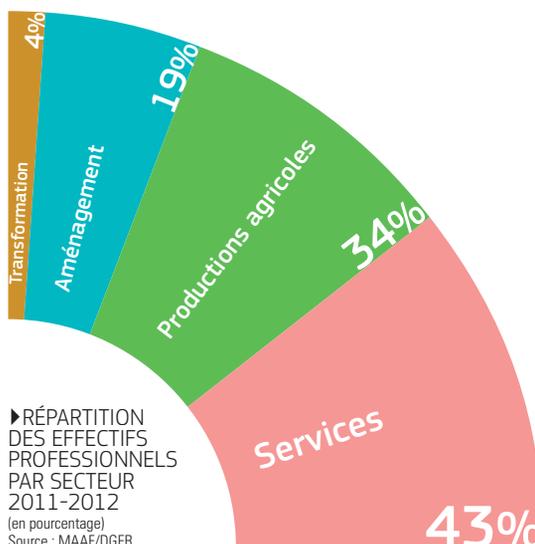
**Environnement, eau et forêt, aménagement du paysage et des territoires, gestion et protection du patrimoine naturel...**

**Gestion des ressources naturelles, développement durable...**

**Biologie, recherche, développement...**

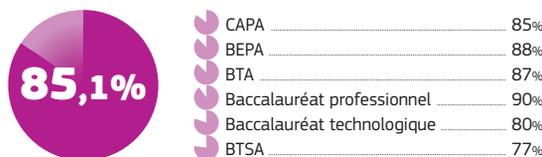
**Développement rural, service aux pays en voie de développement, ingénierie pédagogique...**

**Santé publique, médecine vétérinaire, protection animale...**



**Un enseignement de qualité**

► **ENSEIGNEMENT AGRICOLE TECHNIQUE** Source : MAAF/DGER  
TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS France Métropolitaine et Dom, 2011



Les taux de réussite aux examens et les taux d'insertion professionnelle témoignent de la qualité de l'enseignement agricole, de la motivation des jeunes et des adultes en formation et de l'engagement remarquable des équipes pédagogiques.

**Les 5 missions de l'enseignement agricole**

- Assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue.
- Participer à l'animation et au développement des territoires.
- Contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes, comme à celle des adultes.
- Contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires.
- Participer aux actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

**Les 6 dispositions propres à l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire public**

- Dispenser des formations en matière de production agricole, forestière, aquacole et des produits de la mer, de transformation et de commercialisation de ces productions, d'industries agroalimentaires et alimentaires, d'industries liées à l'agriculture, de santé et de protection animale et végétale, d'hygiène, de qualité et de sécurité de l'alimentation, d'aménagement, de développement, de gestion et de protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage.
  - Participer à la politique de développement scientifique par des activités de recherche fondamentale, appliquée et clinique.
  - Conduire des actions de recherche, d'innovation et d'ingénierie dans les domaines de l'éducation et de la formation.
  - Contribuer à la veille scientifique et technique, à l'innovation technologique, au développement, ainsi qu'à la valorisation des résultats de la recherche, en collaboration avec les organismes compétents.
  - Participer à la diffusion de l'information scientifique et technique.
  - Concourir à la mise en œuvre de la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale.
- L'enseignement supérieur agricole est régulièrement évalué (CTI, AERES, A3EV).

## Enseignement supérieur long

► ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LONG  
TAUX NET D'EMPLOI



Pour les diplômés ingénieur de l'enseignement supérieur, le taux net d'emploi était de 89,5 % 18 mois après la sortie pour les diplômés de 2009 et 75,6 % 6 mois après la sortie pour les diplômés de 2010.

## La recherche et le développement agricole et rural

Pour mettre en œuvre sa politique de recherche, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt dispose de deux principaux moyens d'actions :

- ★ son budget propre, au sein du programme Enseignement supérieur et recherche agricoles, en s'appuyant sur plusieurs types d'acteurs, interlocuteurs de la recherche publique, notamment les établissements d'enseignement supérieur agricole, agronomique et vétérinaire et les structures de transfert relevant du développement agricole ou du secteur agroalimentaire (instituts et centres techniques) ;

- ★ les établissements publics de recherche sous co-tutelle : l'Anses (programme Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation), l'Inra, l'Irstea (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) et l'Ifremer (programme Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources). Il participe également aux instances du Cirad. Le ministère s'implique dans la définition de la politique de ces organismes, notamment, par le biais des contrats quadriennaux. Ces contrats d'objectifs doivent permettre de mieux articuler les compétences scientifiques et techniques avec les préoccupations sociétales, formulées notamment au travers des autres politiques publiques.

**Le compte d'affectation spéciale (Cas) développement agricole et rural finance le programme pluriannuel de développement agricole et rural, constitué notamment par :**

- ★ les programmes régionaux de développement agricole mis en œuvre par le réseau des Chambres d'agriculture, coordonné par l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture ;
- ★ les programmes du réseau des instituts et centres techniques agricoles coordonnés par l'Association technique agricole ;
- ★ des programmes annuels menés par certains organismes nationaux à vocation agricole ;
- ★ le programme d'appel à projets, destiné particulièrement à financer des projets innovants menés dans le cadre de partenariats (unités mixtes technologiques et réseaux mixtes thématiques).

## L'activité des ingénieurs diplômés

► LES SECTEURS D'ACTIVITÉS DANS LESQUELS LES INGÉNIEURS DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE EN 2010 TRAVAILLENT EN FÉVRIER 2011  
Source : MAAF/DGER



► MISE EN SYNERGIE DE LA FORMATION, DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Source MAAF/DGER

